
 Service public de l'assainissement francilien	<b>DLE</b> <b>Direction des Laboratoires et de l'Environnement</b> <b>Laboratoire d'Analyses et Prélèvements</b> 82 avenue Kléber 92700 COLOMBES Tél : 01.41.19.53.64 E-mail : <a href="mailto:receptionlabo@siaap.fr">receptionlabo@siaap.fr</a>	 <b>RAPPORT</b>
	Laboratoire accrédité par la section laboratoire du COFRAC sous le n°1-1452. Portée disponible sur <a href="http://www.cofrac.fr">www.cofrac.fr</a>	

Votre commande : VALORISATION AGRO BTC (3616)  
 Nom de projet : SAV  
 Echantillon(s) reçu(s) le : 28/01/2022  
 N° du rapport d'analyses : LAB-LAP-2022-404  
 Rapport autorisé le : 07-FÉVR.-2022 08:54

SIAAP SEINE AVAL  
 Delphine LEGRAND  
 FROMAINVILLE BP104  
 78603  
 MAISONS LAFFITTE

\* Seuls certains essais rapportés dans ce document sont couverts par l'accréditation. Ils sont identifiés par un astérisque.  
 r : délai trop long entre le prélèvement et la réception laboratoire.  
 Pour tout renseignement concernant les incertitudes des mesures, contacter le laboratoire.

#### Analyses des échantillons :

BO22-22118 / BTC prélevé le 26-JANV.-2022 08:00  
 Prélèvement non réalisé par le laboratoire

Analyse	Méthode	Date d'analyse			Résultat	Unité	Valeur maximale à ne pas dépasser pour mise en valorisation agricole #	
Semaine prélèvement		28/01/2022			4	-		
Matières Sèches	NF EN 15934	28/01/2022	*		40.6	%		
Matières Volatiles interne %MB	Méthode Interne : SIAAP_MOP_00078	28/01/2022	*		15.41	% sur brute		
C élémentaire brut	NF EN ISO 21663	02/02/2022	*		10.63	% sur brute		
C élémentaire TMB	NF EN ISO 21663	02/02/2022	*		106.30	kg/(t MB)		
N élémentaire brut	NF EN ISO 21663	02/02/2022	*		0.78	% sur brute		
N élémentaire TMB	NF EN ISO 21663	02/02/2022	*		7.80	kg/(t MB)		
Rapport C/N	Calcul	02/02/2022			13.6	-		
Sélénium	NF EN 13346 méthode C décembre 2000 (norme abrogée), NF EN ISO 17294-2	01/02/2022	*		4.4	mg/kg MS		
Mercur	NF EN 13346 décembre 2000 (norme abrogée), NF EN ISO 17852	31/01/2022	*		1.3	mg/kg MS	10	mg/kg MS
Aluminium	NF EN 13346 méthode C décembre 2000 (Norme abrogée) NF EN ISO 11885	02/02/2022	*		8690	mg/kg MS		
Bore	NF EN 13346 méthode C décembre 2000 (Norme abrogée) NF EN ISO 11885	02/02/2022			<34	mg/kg MS		
CALCIUM (en CaO)	NF EN 13346 méthode C décembre 2000 (Norme abrogée) NF EN ISO 11885	02/02/2022	*		5.62	% sur brute		
Cadmium	NF EN 13346 méthode C décembre 2000 (Norme abrogée) NF EN ISO 11885	02/02/2022	*		1.9	mg/kg MS	10	mg/kg MS
Cobalt	NF EN 13346 méthode C décembre 2000 (Norme abrogée) NF EN ISO 11885	02/02/2022	*		5.4	mg/kg MS		
Chrome	NF EN 13346 méthode C décembre 2000 (Norme abrogée) NF EN ISO 11885	02/02/2022	*		55.3	mg/kg MS	1000	mg/kg MS

Le présent rapport d'analyses ne concerne que les échantillons soumis à l'essai si le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire, et/ou le transport n'est pas réalisé par le laboratoire et/ou si le flaconnage n'est pas fourni par le laboratoire. Si le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire, les informations relatives au jour et à l'heure de prélèvement sont communiquées par le demandeur. Le laboratoire s'exonère de toute responsabilité sur d'éventuelles conséquences sur la validité des résultats en cas d'erreur à ce sujet.  
 Il ne peut être reproduit, même partiellement, sans l'autorisation du laboratoire. Dans le cas où il est fait mention d'un dépassement de valeur seuil, celui-ci ne prend pas en compte les incertitudes.

**SIAAP**

Service public de l'assainissement francilien

**DLE**  
**Direction des Laboratoires et de**  
**l'Environnement**  
**Laboratoire d'Analyses et**  
**Prélèvements**

82 avenue Kléber 92700 COLOMBES  
 Tél : 01.41.19.53.64 E-mail : [receptionlabo@siaap.fr](mailto:receptionlabo@siaap.fr)



**RAPPORT**

Laboratoire accrédité par la section laboratoire du COFRAC sous le n°1-1452. Portée disponible sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

Analyse	Méthode	Date d'analyse	*			Résultat	Unité	Valeur maximale à ne pas dépasser pour mise en valorisation agricole #	
Cuivre	NF EN 13346 méthode C décembre 2000 (Norme abrogée) NF EN ISO 11885	02/02/2022	*			575	mg/kg MS	1000	mg/kg MS
Fer	NF EN 13346 méthode C décembre 2000 (Norme abrogée) NF EN ISO 11885	02/02/2022	*			77603	mg/kg MS		
POTASSIUM (en K <sub>2</sub> O)	NF EN 13346 méthode C décembre 2000 (Norme abrogée) NF EN ISO 11885	02/02/2022	*			0.07	% sur brute		
Arsenic	NF EN 13346 méthode C décembre 2000 (norme abrogée), NF EN ISO 17294-2	01/02/2022	*			4.3	mg/kg MS		
MAGNÉSIUM (en MgO)	NF EN 13346 méthode C décembre 2000 (Norme abrogée) NF EN ISO 11885	02/02/2022	*			0.58	% sur brute		
Manganèse	NF EN 13346 méthode C décembre 2000 (Norme abrogée) NF EN ISO 11885	02/02/2022	*			212	mg/kg MS		
Molybdène	NF EN 13346 méthode C décembre 2000 (Norme abrogée) NF EN ISO 11885	02/02/2022	*			8.4	mg/kg MS		
Sodium	NF EN 13346 méthode C décembre 2000 (Norme abrogée) NF EN ISO 11885	02/02/2022	*			385	mg/kg MS		
Nickel	NF EN 13346 méthode C décembre 2000 (Norme abrogée) NF EN ISO 11885	02/02/2022	*			29.3	mg/kg MS	200	mg/kg MS
Plomb	NF EN 13346 méthode C décembre 2000 (Norme abrogée) NF EN ISO 11885	02/02/2022	*			96.9	mg/kg MS	800	mg/kg MS
Soufre	NF EN 13346 méthode C décembre 2000 (Norme abrogée) NF EN ISO 11885	02/02/2022	*			19017	mg/kg MS		
Zinc	NF EN 13346 méthode C décembre 2000 (Norme abrogée) NF EN ISO 11885	02/02/2022	*			1795	mg/kg MS	3000	mg/kg MS
Somme des 4 métaux : Chrome + Cuivre + Nickel + Zinc	Calcul	02/02/2022				2455	mg/kg MS	4000	mg/kg MS
PCB 28	XP X33-012 mars 2000 (norme abrogée)	28/01/2022	*	r		<0.013	mg/kg MS		
PCB 52	XP X33-012 mars 2000 (norme abrogée)	28/01/2022	*	r		<0.013	mg/kg MS		
PCB 101	XP X33-012 mars 2000 (norme abrogée)	28/01/2022	*	r		<0.013	mg/kg MS		
PCB 118	XP X33-012 mars 2000 (norme abrogée)	28/01/2022	*	r		<0.013	mg/kg MS		

Le présent rapport d'analyses ne concerne que les échantillons soumis à l'essai si le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire, et/ou le transport n'est pas réalisé par le laboratoire et/ou si le flaconnage n'est pas fourni par le laboratoire. Si le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire, les informations relatives au jour et à l'heure de prélèvement sont communiquées par le demandeur. Le laboratoire s'exonère de toute responsabilité sur d'éventuelles conséquences sur la validité des résultats en cas d'erreur à ce sujet.

Il ne peut être reproduit, même partiellement, sans l'autorisation du laboratoire. Dans le cas où il est fait mention d'un dépassement de valeur seuil, celui-ci ne prend pas en compte les incertitudes.

 Service public de l'assainissement francilien	<b>DLE</b> <b>Direction des Laboratoires et de l'Environnement</b> <b>Laboratoire d'Analyses et Prélèvements</b> 82 avenue Kléber 92700 COLOMBES Tél : 01.41.19.53.64 E-mail : <a href="mailto:receptionlabo@siaap.fr">receptionlabo@siaap.fr</a>	 <b>RAPPORT</b> ESSAIS
	Laboratoire accrédité par la section laboratoire du COFRAC sous le n°1-1452. Portée disponible sur <a href="http://www.cofrac.fr">www.cofrac.fr</a>	

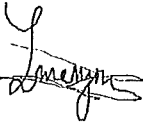
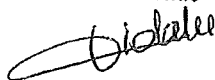
Analyse	Méthode	Date d'analyse				Résultat	Unité	Valeur maximale à ne pas dépasser pour mise en valorisation agricole #	
PCB 138	XP X33-012 mars 2000 (norme abrogée)	28/01/2022	*		r	0.018	mg/kg MS		
PCB 153	XP X33-012 mars 2000 (norme abrogée)	28/01/2022	*		r	0.020	mg/kg MS		
PCB 180	XP X33-012 mars 2000 (norme abrogée)	28/01/2022	*		r	0.015	mg/kg MS		
Somme 7 PCB	Calcul	28/01/2022			r	0.11	mg/kg MS	0.8	mg/kg MS
Fluoranthène	XP X33-012 mars 2000 (norme abrogée)	28/01/2022	*		r	0.72	mg/kg MS	5	mg/kg MS
Benzo[b]fluoranthène	XP X33-012 mars 2000 (norme abrogée)	28/01/2022	*		r	0.32	mg/kg MS	2.5	mg/kg MS
Benzo[a]pyrène	XP X33-012 mars 2000 (norme abrogée)	28/01/2022	*		r	0.29	mg/kg MS	2	mg/kg MS
Phosphore total (P2O5)	SIAAP_MOP_00096, SIAAP_MOP_00007 et tableur de calcul des oxydes LOG-084	31/01/2022	*		r	3.83	% sur brute		
Azote ammoniacal (NH4)	Méthode Interne : SIAAP_MOP_00053	28/01/2022	*		r	0.184	% MB		
pH	NF EN 15933	28/01/2022	*		r	8.5	unité pH		
Température de mesure du pH	Méthode interne	28/01/2022				19.7	°C		
Refus	NF EN 16179	31/01/2022				<5.0	%		
Masse de matériaux étrangers retirés	NF EN 16179	28/01/2022	*			0.0	g		

# Arrêté du 08/01/98 fixant les prescriptions applicables aux épandages des boues sur les sols agricoles pris en application du décret n°97-133 du 08/12/97 relatif à l'épandage des boues issues du traitement des eaux usées.

**Observations liées aux résultats :**


Les couples PCB101/PCB90 et PCB118/PCB106 ne sont pas séparés donc les échantillons positifs peuvent contenir l'un et/ou l'autre des composés. Cela peut surestimer la somme 7PCB, PCB101 et PCB118.

Légende :  
BO : BOUE

<b>Laure MENJOU</b> Responsable du Laboratoire 	Analyse des échantillons semaine n°: 2022.4 Siccité (moyenne des analyses quotidiennes): 40,67% <input checked="" type="checkbox"/> Boue Seine Aval + <input type="checkbox"/> Boue Réglementaire <input type="checkbox"/> Boue Non Epandable <input type="checkbox"/> Boue Non-Conforme FNC n° Date : 08/02/22 Visa Laboratoire : 
--	---

Le présent rapport d'analyses ne concerne que les échantillons soumis à l'essai si le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire, et/ou le transport n'est pas réalisé par le laboratoire et/ou si le flaconnage n'est pas fourni par le laboratoire. Si le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire, les informations relatives au jour et à l'heure de prélèvement sont communiquées par le demandeur. Le laboratoire s'exonère de toute responsabilité sur d'éventuelles conséquences sur la validité des résultats en cas d'erreur à ce sujet.

Il ne peut être reproduit, même partiellement, sans l'autorisation du laboratoire. Dans le cas où il est fait mention d'un dépassement de valeur seuil, celui-ci ne prend pas en compte les incertitudes.

 Service public de l'assainissement francilien	<b>DLE</b> <b>Direction des laboratoires et de l'Environnement</b> <b>Laboratoire d'Analyses et Prélèvements</b> 82 avenue Kléber 92700 COLOMBES Tél : 0141195364 E-mail : <a href="mailto:receptionlabo@siaap.fr">receptionlabo@siaap.fr</a>	<h1>RAPPORT</h1>
--	---	------------------

Votre commande : BACTERIO BTC (3619)  
 Nom de projet : SAV  
 Echantillon(s) reçu(s) le : 25/01/2022  
 N° du rapport d'analyses : LAB-LAP-LAM-2022-379  
 Rapport autorisé le : 03-FÉVR.-2022 07:44

SIAAP SEINE AVAL  
 Delphine LEGRAND  
 FROMAINVILLE BP104  
 78603  
 MAISONS LAFFITTE

Pour tout renseignement concernant les incertitudes des mesures, contacter le laboratoire.

**Analyses des échantillons :**

BO22-15033 / BTC prélevé le 25-JANV.-2022 08:00  
 Prélèvement non réalisé par le laboratoire

Analyse	Méthode	Date d'analyse	Résultat	Unité
Coliformes Thermotolérants	Méthode Interne : SIAAP_MOP_00058	25/01/2022	Absence	UFC/gMS
Escherichia coli	FD CEN/TR 16193	25/01/2022	<5.60E+00	NPP/gMS
Semaine prélèvement		25/01/2022	4	-

**Observations liées aux résultats :**

Matière sèche : 41.5% (N° du rapport d'analyses : LAB-LAP-2022-298)

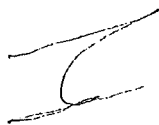
Résultats :

- E. Coli = <5.6 NPP/mL

- Coliformes Thermotolérants = absence dans 0.001 mL

Légende :

BO : BOUE

<b>Yves ZARZELLI</b> Responsable du Laboratoire 
---

Analyse des échantillons semaine n°: 2022-4

Microbiologie :

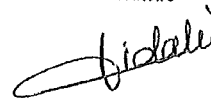
Coliformes thermotolérants : /g MS

Escherichia Coli : /g MS

Date :

VISA Laboratoire

08/02/22



Le présent rapport d'analyses ne concerne que les échantillons soumis à l'essai si le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire, et/ou le transport n'est pas réalisé par le laboratoire et/ou si le flaconnage n'est pas fourni par le laboratoire. Si le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire, les informations relatives au jour et à l'heure de prélèvement sont communiquées par le demandeur. Le laboratoire s'exonère de toute responsabilité sur d'éventuelles conséquences sur la validité des résultats en cas d'erreur à ce sujet.

Il ne peut être reproduit, même partiellement, sans l'autorisation du laboratoire. Dans le cas où il est fait mention d'un dépassement de valeur seuil, celui-ci ne prend pas en compte les incertitudes.